

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 25 juillet 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (264r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 25 juillet 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43149>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juillet 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination rue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. À la demande de Versigny, Godin le tient informé du développement du procès. Il lui annonce que le tribunal a ordonné l'enquête. Il lui explique que le procureur impérial s'est servi des cahiers spirites pour affirmer qu'il s'était égaré dans des doctrines aux conséquences déplorables.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées [Barthelon \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le 23 juillet 1866

Monsieur Vaudrey

vous m'avez appris de venir cette
semaine au devant des diverses phases
de mon procès. je crois donc bien
de vous dire que le Tribunal a
ordonné longtemps

longtemps vous en étiez à l'abri
des cahiers spirituels sans mariage avec que
les cahiers contenaient en ma nomme la
réputation des arguments qu'ils pourraient
fourrir contre moi. il n'en a
malheureusement pas été ainsi une
grosse partie de monde et du Procureur
impérial en particulier car si les
cahiers ne lui avaient pas passé sous
la main je crois que je gagnais
mon procès. il a fait bon mariage
et il aurait surtout fait bon mariage
du reste il n'eût pas trouvée par
les cahiers qu'assez une intelligenze
remarquable et qui est justifiée suivant
bien par les choses importantes que j'ai
faites depuis 20 ans. je m'interrogeai
dans des documents que vous pourrez éploré
que leur

mentez avec mes sentiments sincères

Georges